

**Occupation du domaine public
Pose d'une benne – Route de Melon
N°ARR2016-033**

Le Maire de la Commune de PORSPODER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 et 2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 225,

Vu la demande d'autorisation présentée le 3 mai 2016 par Monsieur ARZEL Marcel, pour installation d'une benne (6m x 2,50m) sur le trottoir le long de la route départementale situé devant le magasin Spar,

ARRETE

Article 1er : Monsieur ARZEL Marcel est autorisé à poser une benne de (6m x 2,50m) sur le trottoir le long de la route départementale situé devant le magasin Spar, **du vendredi 6 mai au lundi 9 mai 2016 inclus.**

Article 2 : La mise en place de la signalisation temporaire adéquate sera assurée par le demandeur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de BREST, M. le chef de Brigade de la Gendarmerie de PLOUDALMEZEAU.

Fait à PORSPODER, le 4 mai 2016.

Pour le Maire et par délégation,

Le 1er adjoint
Yves ROBIN

